

Mme TOURE F.D.
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MISSION POUR L'ACADEMIE
AFRICAINNE DES LANGUES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi



DISCOURS DU MINISTRE DE LA CULTURE
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE LANCEMENT
DES ACTIVITES DE L'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES

Bamako, 8 septembre 2001

- Monsieur le Président de la République,
- Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Intégration,
- Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,
- Messieurs les Présidents des Institutions, *Nationales*
- Monsieur le Chef de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues,
- Monsieur le Haut Commissaire du District,
- Monsieur le Maire du District,
- Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et Consulaire,
- Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales accréditées au Mali,
- Chers Collègues chercheurs, linguistes et historiens,
- Honorables Invités,
- Mesdames, Messieurs,

La cérémonie qui nous rassemble vient à son heure et son symbolique ^{est} on ne peut plus forte en cette Journée Internationale de l'Alphabétisation. ^{Mettre} en place la Présidence de l'Académie Africaine des Langues ^{Ce jour} a une valeur sibylline pour cette institution.

La langue, faut-il le rappeler est tout d'abord l'élément culturel qui identifie le mieux son locuteur. De ce fait elle demeure, comme il a été prouvé, l'outil de communication et d'éducation le plus approprié pour le peuple qui la parle. Aussi il est évident qu'aucun développement véritable ne saurait être.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de rappeler la volonté exprimée par les Chefs d'Etat de l'Afrique dès les premiers moments de l'indépendance, d'utiliser les langues africaines comme moyen de développement. Ainsi :

- la Charte de l'OUA de 1963 ;
- le Manifeste culturel panafricain de 1969 ;
- le Rapport final de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique de 1975 ;
- la Charte culturelle de l'Afrique de 1976 ;
- le Plan d'Action linguistique pour l'Afrique de 1986 ;
- la Résolution sur le Kiswili comme langue de travail de 1986 ;
- *la décennie de l'Education en Afrique. 1990-2000*
- et le Traité portant création de l'Union Africaine en 2000.

Tous ces actes et documents prouvent à souhait cette volonté. En témoignent les institutions sous-régionales d'études des langues dont le CELHTO, le CICIBA et le BASE.

Les langues africaines semblent donc constituer une priorité pour les décideurs politiques. Cependant, aucune des recommandations contenues dans les documents ci-dessus passés en revue n'a été mise en

de façon concluante 3

œuvre. La tâche de l'Académie Africaine des Langues sera donc de prévoir des mécanismes qui permettent de traduire en actions concrètes cette volonté politique qui existe depuis longtemps.

C'est donc face à cette volonté que le Mali a proposé l'Académie Africaine des Langues. Ce projet est une idée de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Mali et il l'a à plusieurs fois évoqué avec ses Pairs.

Monsieur le Président,

Pour concrétiser ce projet, vous avez dès Décembre 2000, mis en place une structure légère, la Mission pour l'Académie Africaine des Langues chargée de préparer la création et l'ouverture de cette Académie.

La Mission pour l'Académie Africaine des Langues qui a démarré effectivement le 8 février 2001 a eu un parcours sans faute. Les 2 et 3 avril, la Mission organisait un Atelier National regroupant toute la communauté scientifique linguistique du Mali autour des textes fondateurs qu'elle avait produits. Les 25, 26 et 27 mai, la Mission réussissait le tour de force d'organiser une Consultation Africaine de validation du projet d'Académie. Plus d'une cinquantaine de

linguistes, chercheurs, hommes de lettres venus de 14 nationalités d'Afrique, d'Europe et d'Amérique ont amendé sans complaisance les conclusions des travaux issus de l'Atelier National.

La Mission disposait désormais de textes à soumettre au Sommet des Chefs d'Etat de l'OUA de Lusaka en juillet.

Mais auparavant, le Chef de la Mission s'est rendu à Addis-Abeba, en qualité d'Envoyé Spécial du Président de la République auprès du Secrétaire Général de l'OUA afin que ce dernier puisse être saisi du projet et qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du Sommet de Zambie.

La Consultation Africaine avait également mis en place un mécanisme de suivi des actes et de préparation de l'installation de l'Académie. Ce mécanisme ~~est~~ ^{constitué} composé de l'équipe de la Mission appuyé d'une Commission ad hoc issue de la Consultation Africaine et ^{com} composée d'un représentant par zone de l'Afrique, du Rapporteur Général de la Consultation Africaine et du Directeur du CELHTO en tant que représentant de l'OUA.

Comme vous le savez la 74^{ème} Session du Conseil des Ministres et le 37^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de l'O.U.A. ont adopté le mois dernier à Lusaka, en Zambie, la décision (CM/Déc.613 LXXIV) sur la création de l'Académie Africaine des Langues.

4
7 Sans relache, le Taskforce s'est aussitôt réuni les 20 et 21 juillet en vue de tirer les conclusions des ^{décisions} résultats de Lusaka et de préparer la cérémonie de lancement des Activités de l'Académie qui nous réunit aujourd'hui.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il était grand temps aujourd'hui, à l'heure de l'Intégration et de l'Union africaines, de doter l'Afrique d'un instrument susceptible de développer et de renforcer la coopération linguistique entre les Etats africains, et surtout, de promouvoir l'harmonisation et la mise en œuvre effective de politiques linguistiques africaines conformes aux aspirations de nos peuples. C'est pourquoi le Mali a proposé aux autres pays frères d'Afrique de créer l'Académie Africaine des Langues.

En effet, l'intégration africaine, notamment économique, et en marche et son développement ne sera complet que si sur le plan linguistique également, se dégageait une harmonisation commune.

Ainsi donc, la fidélité aux idéaux de l'OUA, l'appel pressant de nos peuples pour un accès plus rapide et plus participatif à l'expression écrite et à la démocratie véritable, les exigences d'une stabilité sous-régionale pérenne, nous commandent la création de cet instrument de développement de nos langues.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de rendre un vibrant hommage à Son Excellence le Président Alpha Oumar KONARE pour l'impulsion qu'il a donnée à ce projet panafricain. C'est l'occasion également de dire à toute l'Afrique la reconnaissance du peuple malien à qui les Chefs d'Etat ont fait confiance pour abriter l'Académie Africaine des Langues.

Merci aussi, toute l'équipe de la Mission, à son Chef, aux linguistes africains du Taskforce ici présents et à tous les chercheurs qui ont pendant huit mois mis tout leur savoir en œuvre pour que soit la Journée d'aujourd'hui.

Dans cette entreprise, des Partenaires stratégiques ont intervenu de façon notable. En effet, la Mission a constamment bénéficié de l'accompagnement technique, humain et financier de l'OUA, de l'UNESCO et de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. Qu'ils en sont remerciés.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2001

Discours du Ministre de la Culture à l'occasion de la cérémonie de lancement des activités de l'Académie africaine des langues

Mission pour l'Académie africaine des langues

Mission pour l'Académie africaine des langues

<http://archives.au.int/handle/123456789/1472>

Downloaded from African Union Common Repository